



**LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE**

Accueil du public  
à Metz, 64 avenue André Malraux  
du lundi au jeudi :  
de 8h à 12h et de 13h15 à 17h  
Le vendredi :  
de 8h à 12h et de 13h15 à 16h15

Dans les bureaux décentralisés, sur RDV  
Morhange, 2 rue du Pratel  
Tél. 03 87 66 12 30

Les bureaux de la Chambre d'agriculture situés  
au 2<sup>e</sup> étage sont transférés au 3<sup>e</sup> étage  
depuis le 29 août.

Sarrebourg, 33 rue du Général De Gaulle  
Tél. 03 87 66 04 41 (sauf mercredi après-midi)

**Economie, installation, diversification :**  
Secteur ouest : C. Dorioff : 03 87 66 12 49  
Secteur sud est : N. Ors : 03 87 66 04 41  
(sauf mercredi après-midi)

**Sociétés :**  
C. Vendramelli : 03 87 66 12 38

**Point Accueil Installation :**  
L. Soucat : 03 87 66 12 93

**Agriculture biologique :**  
N. Ors : 03 87 66 04 41

**Centre de Formalités des Entreprises :**  
**Juridique, aménagement :**  
P. Teufel : 03 87 66 12 57

**Élevage bovins lait et viande :**  
Tél. 03 87 66 12 46

**Élevage ovins, caprins :**  
C. Vaillant : 06 80 61 85 80

**Identification bovins, ovins, caprins :**  
A. Broquard : 03 87 66 12 46

**Agronomie :**  
J. Beccherlé : 03 87 66 12 42

**Environnement :**  
C. Mangel : 03 87 66 12 44

**Mission de valorisation des boues/drainage :**  
A. Schrotzenberger : 03 87 66 01 43

**Bâtiments :**  
M.J. Zimmermann : 03 87 66 12 30

**Organisme indépendant des boues :**  
L. Zidar : 03 87 66 03 87

**Service régional Form'agir :**  
Formation :

Tél. 03 83 93 34 93  
formation@grandest.chambagri.fr

Apprentissage :  
Tél. 0 800 67 00 68

apprentissage@grandest.chambagri.fr

Suivre les actualités de la Chambre d'agriculture  
www.moselle.chambre-agriculture.fr  
www.lorraine.mesparcelles.fr

**OVINS**

# Une aide pour l'amélioration de son troupeau

**Consciente que la génétique fait partie des moyens techniques pour moderniser et améliorer la compétitivité des élevages ovins, la région Grand Est s'engage à appuyer les éleveurs qui souhaitent utiliser ce levier, avec une enveloppe régionale de de 250.000 € par an pendant 3 ou 5 ans.**

**P**our mettre en place et suivre ce programme, la Région Grand Est s'appuie sur trois organisations :

- OSON : Organisation de Sélection Ovine Nord. Cet organisme de sélection a été choisi sur appel d'offres et est chargé de gérer les schémas génétiques Ile de France et Texel ainsi qu'une Entreprise de Sélection (Centre d'IA). Il est aussi chargé de coordonner l'ensemble des actions génétiques de la zone Nord Est, quelles que soient les races utilisées par les éleveurs de la zone.
- Les Chambres d'agriculture de la Région Grand Est
- Les Organisations de Producteurs agissant sur la Région Grand Est.

Elle s'appuie également sur un Comité de Pilotage professionnel qui fixe les conditions générales d'éligibilité et de priorité.

## Quels éleveurs ovins peuvent en bénéficier ?

Les conditions préalables d'éligibilité sont les suivantes :

- être une personne physique d'au plus 62 ans au moment du dépôt du dossier ou une société agricole dont le capital social est détenu au moins à 50 % par des personnes physiques de moins de 62 ans au moment du dépôt du dossier et affiliées à la MSA en tant qu'agriculteur,
- déclarer au moins 50 brebis à l'Aide Ovine au moment du dépôt du dossier (sauf en cas de création de troupe),
- avoir le siège d'exploitation situé en Région Grand-Est,
- proposer un projet d'amélioration génétique de son cheptel.

## Comment définir le projet d'amélioration de votre cheptel et les actions à mettre en place ?

Ce projet doit être construit avec le technicien de votre choix. Il va se baser sur un diagnostic de la situation initiale de votre atelier ovin (données de



**Investir 100 € sur un bélier qualifié peut faire gagner jusqu'à dix fois plus !**

reproduction et données commerciales). L'analyse de cette situation doit mettre en évidence les besoins liés au cheptel de souche. Pour répondre à ces besoins, vous validerez les actions à réaliser sur une durée à définir (maximum 5 ans) : un suivi zootechnique de l'atelier et un programme d'approvisionnement en reproducteurs sélectionnés et qualifiés.

## Quelles sont les actions qui bénéficieront d'un appui financier ?

Le Comité de Pilotage du Programme a validé les actions à financer. Elles sont classées par ordre de priorité :

1/ Votre projet concerne la création d'une troupe ovine avec ou sans installation : vous pourrez bénéficier d'un appui à l'achat de béliers qualifiés et d'agnelles de haute qualité génétique.

2/ Votre projet concerne un agrandissement de votre cheptel : selon le niveau d'agrandissement, vous pourrez bénéficier d'un appui à l'achat de béliers qualifiés et d'agnelles de haute qualité génétique.

3 / Votre projet concerne l'amélioration interne du troupeau par la voie mâle et (ou) l'amélioration de

la qualité des agneaux de boucherie : vous pourrez bénéficier d'un appui à l'achat de béliers qualifiés.

En complément des achats de reproducteurs, l'engagement dans le contrôle de performances bénéficiera également d'un appui. Au-delà d'un outil utilisé par les sélectionneurs, le contrôle de performances est un outil zootechnique permettant une connaissance individuelle et fine de l'atelier ovin, très utile pour la gestion de l'atelier et pour prendre les bonnes décisions de gestion.

## Quel est l'intérêt d'investir dans un bélier qualifié ? Exemple chiffré

D'une part, un bélier qualifié peut entraîner une hausse de croissance des agneaux. Par exemple, une hausse de croissance de 35 g/j représente 15 jours d'engraissement, soit 15 kg d'aliment à 280 €/t. Un bélier peut être le père d'environ 40 agneaux vivants /an, soit 123 agneaux au total, pour une carrière de 3 ans. Le coût lié à la consommation d'aliments est estimé à 516 €.

D'autre part, un bélier qualifié augmente la prolificité des agnelles de renouvellement. Par exemple, dans une troupe ayant

une prolificité de 150 %, 20 filles issues d'un bélier avec une prolificité de 150 % c'est :

- 8,5 agneaux en plus sur la carrière des filles : + 1.020 € de produit
- Les coûts alimentation des brebis augmentent de 116 € (coût aliment sec bergerie)
- Les coûts alimentation des agneaux augmentent de 214 € (90 kg de cc à 280 €/t)
- Les frais divers agneaux augmentent de 42,5 €

Au final, le gain lié à l'amélioration de la prolificité s'élève à 647 €.

## Quels niveaux de financement ?

• Achat de béliers qualifiés (génotypage ARR/ARR et minimum Rm) : prise en charge de 70 % des coûts d'évaluation avec un plafond de 130 € par bélier qui sera déduit du prix d'achat.

• Achat d'agnelles de haute qualité génétique : prise en charge de 60 % des coûts d'évaluation, avec un plafond de 51 € pour les agnelles nées en élevage adhérent à l'Os (issue de mère minimum MR et de père RD) et 39 € pour les agnelles nées en élevage en Contrôle de Performances hors Os. Engagement dans le contrôle de performances avec engagement sur 3 ans : prise en charge de 60 % des coûts la 1<sup>ère</sup> année, 50 % la 2<sup>e</sup> et 40 % la 3<sup>e</sup> avec un plafond de 1 000 € par an

• Engagement dans le contrôle de performances sur 3 ans minimum : le Conseil Régional prendra en charge 60 % du coût la première année (50 % la 2<sup>e</sup> et 40 % la 3<sup>e</sup>), aide plafonnée à 1.000 € par an.

**Christelle VAILLANT**  
Conseillère spécialisée ovins viande

### Contactez votre technicien :

- pour réaliser le diagnostic initial permettant de vérifier l'éligibilité de votre projet

- pour vous aider à choisir les reproducteurs les mieux adaptés à votre système et vos objectifs (il est impératif d'établir le diagnostic avant l'achat des animaux).

Même si votre projet induit un approvisionnement en reproducteurs dans plusieurs mois ou les années suivantes, n'attendez pas pour réaliser votre diagnostic, cela permettra d'accélérer les procédures au moment de l'achat des animaux.

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Service élevage – Christelle Vaillant  
Tél. 06 80 61 85 80  
christelle.vaillant@moselle.chambagri.fr

	Actions financées		
	Contrôle de Performances	Achat de béliers	Achat d'agnelles
<b>Création cheptel</b>	X	X	X
<b>Agrandissement</b>	X	X	X
<b>Amélioration par voie mâle</b>	X	X	
<b>Renouvellement extérieur</b>	X		au cas par cas